R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol *(jusqu'à 19h puis pouvoir)*, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, M. FRANÇOIS Bruno, Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. CARVILLE Raymond, Mme BERNARD Chantal, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge.

Étaient absents non excusés : M. PERRIN Renny.

Pouvoirs : Mme DUPUY Vanessa en faveur de M. LEMOUX Julien, Mme ONRAED Isabelle en faveur de M. BRISSET Pierre, M. CARVILLE Raymond en faveur de M. PITEL Gilles, puis à 19 heures, pouvoir de M. CHAVARIA Jean-Pol en faveur de M. HAVAS Roger.

Secrétaire : Mme Clémentine MOUCHEL.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-013 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 13 mars 2023

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 13 mars 2023 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

- *Monsieur Gilles BUNEL quitte la pièce.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 MARS 2023.

17 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

- *Monsieur Gilles BUNEL revient.*

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-014 : Finances : Demande de subvention (DETR) aménagement de la Zone des Prairies à Esson

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2023, et du département, au titre du Contrat de Territoire, pour l'aménagement de la zone d'activité des Prairies située à ESSON.

Coût estimé :	750 000 € HT
DETR 2023 sollicitée :	300 000 € (40 %)
Conseil départemental :	225 000 € (30 %)

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à :

- Déposer le dossier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire ;
- Signer les pièces relatives à ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **DÉPOSER LE DOSSIER AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2023 AINSI QU'AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ;**
- **SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-015 : Finances : Demande de subventions pour pose de panneaux photovoltaïques au centre aquatique

La collectivité envisage la pose de panneaux photovoltaïques sur le centre aquatique situé à Thury-Harcourt-le-Hom, en cours de restructuration, afin de permettre une autoconsommation totale et d'obtenir un gain d'énergie sur un bâtiment très énergivore.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de toutes les aides potentiellement mobilisables.

Coût estimé :	91 000 €
Subvention sollicitée :	36 400 €

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à :

- Déposer le dossier auprès de l'Etat au titre de toutes les aides d'État potentiellement mobilisables ;
- Signer les pièces relatives à ce dossier ;
- Prévoir les crédits nécessaires au budget lors de la Décision Modificative n°1.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **DÉPOSER LE DOSSIER AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE TOUTES LES AIDES D'ÉTAT POTENTIELLEMENT MOBILISABLES ;**
- **SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER ;**
- **PRÉVOIR LES CRÉDITS NÉCESSAIRES AU BUDGET LORS DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

Parallèlement, il est proposé de solliciter le SDEC Energie pour une étude comparative d'un portage par ce dernier, de ce type d'installation.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-016 : Finances : Admissions en non-valeur pour le budget SPANC

Les services du Centre des Finances Publiques nous ont transmis une liste des titres non recouvrés, à hauteur de 412.50€ pour le budget SPANC concernant 4 contrôles d'assainissement.

Les crédits budgétaires sont prévus.

La commission Finances & Administration générale réunie le 03 mai dernier propose de passer ces titres en non-valeur et d'émettre un mandat à l'article 6541 pour ce montant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE DE PASSER CES TITRES EN NON-VALEUR ET D'ÉMETTRE UN MANDAT À L'ARTICLE 6541 POUR CE MONTANT.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-017 : Finances : Admissions en non-valeur pour le budget principal

Les services du Centre des Finances Publiques nous ont transmis une liste des titres non recouvrés, à hauteur de 2 448.28€ pour le budget principal **:**

Cantines/garderies :

Bretteville-sur-Laize	472,30 €
Cesny-les-Sources	627,08 €
Clécy	61,00 €
Fresney-le-Puceux	3,00 €
Gouvix	345,11 €
Grainville-Langannerie	114,60 €
Saint-Germain-le-Vasson	68,15 €
Saint-Sylvain	112,92 €
Thury-Harcourt-le-Hom	599,00 €
	2 403,16 €

Apports en déchetterie (artisans) :	**45,00 €**
Ecole de Musique :	**0,12 €**
Montant total des non-valeurs:	**2 448,28 €**

Les crédits budgétaires sont prévus.

La commission Finances & Administration générale réunie le 03 mai dernier propose de passer ces titres en non-valeur et d'émettre un mandat à l'article 6541 pour ce montant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À 17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION ACCEPTE DE PASSER CES TITRES EN NON-VALEUR ET D'ÉMETTRE UN MANDAT À L'ARTICLE 6541 POUR CE MONTANT.

17 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-018 : RH : Effectifs au 1er juin 2023

EVOLUTION DES EFFECTIFS

DATE DELIBERATION BUREAU	13 03 2023	25 05 2023	DELTA AU 01 06 2023	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 06 2023	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 06 2023 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 05 2023	01 06 2023				
NBRE POSTES	176	177	1	FIN CDD = - 2 NVEAU CDD = + 3 AVANCEMENTS GRADE = - 7 + 7 MODIF DUREE HEBDO = - 1 + 1	1	ADMINISTRATION GENERALE : - 1 agent + 1 agent soit - 0,80 ETP + 0,80 ETP ADT : - 2 agents +3 agents soit - 2,00 ETP + 3,00 ETP SCOLAIRE/ PERISCOLAIRE : - 4 agents +4 agents soit - 3,34 ETP + 3,34 ETP TECHNIQUE : - 1 agent + 1 agent soit - 0,70 ETP + 0,69 ETP EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET LOISIRS : - 2 agents +2 agents soit - 2,00 ETP + 2,00 ETP
E.T.P.	126,49	127,48	0,99	FIN CDD = - 2,00 NVEAU CDD = + 3,00 AVANCEMENTS GRADE = - 6,14 + 6,14 MODIF DUREE HEBDO = -0,70 + 0,69	0,99	

Tableau des effectifs AU 01 06 2023

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	34	32,10
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	104	65,72
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	17	14,50
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	4,63
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	1,69
TOTAL EFFECTIFS	177	127,48
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	105	87,30
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	72	40,18
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,02
TOTAL EFFECTIFS	177	127,48

Les élus échangent sur les besoins RH au regard des compétences de la CDC.

La commission Finances & Administration générale réunie le 03 mai dernier propose de valider le tableau des effectifs au 1er juin 2023 ***(voir détails en annexe 1).***

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-019 : RH : Effectifs au 1er juillet 2023

EVOLUTION DES EFFECTIFS

DATE DELIBERATION BUREAU	25 05 2023	25 05 2023	DELTA AU 01 07 2023	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 07 2023	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 07 2023 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 06 2023	01 07 2023				
NBRE POSTES	177	178	1	FIN CDD = - 7 NVEAU CDD = + 7 STAGIAIRISATION = + 2 RETRAITE = - 1	1	ADMINISTRATION GENERALE : - 3 agents + 2 agents soit - 2,37 ETP + 1,68 ETP SCOLAIRE/PERISCOLAIRE : - 3 agents soit - 0,67 ETP TECHNIQUE : - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET LOISIRS : + 5 agents soit + 3,76 ETP ENFANCE/JEUNESSE ET CULTURE : - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP
E.T.P.	127,48	129,88	2,40	FIN CDD = - 4,54 NVEAU CDD = + 5,44 STAGIAIRISATION = + 2,00 RETRAITE = - 0,50	2,40	

Tableau des effectifs AU 01 07 2023		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	36	33,91
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	104	67,31
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	17	14,50
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	4,63
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	1	0,69
TOTAL EFFECTIFS	178	129,88
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	106	88,80
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	72	41,08
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	4	3,53
TOTAL EFFECTIFS	178	129,88

La commission Finances & Administration générale réunie le 03 mai dernier propose de valider le tableau des effectifs au 1er juillet 2023 ***(voir détails en annexe 2).***

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-020 : Administration générale : Désignation des représentants au sein de la CLECT

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-005

Par délibération N°CC-DEL-2022-005 en date du 27 janvier 2022, la liste des membres titulaires et suppléants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a été ratifiée par les conseillers communautaires.

- Par mail du 04 mai 2023 nous transmettant la délibération N°042 en date du 27 avril 2023, la commune de Saint-Germain-le-Vasson nous fait part d'un changement de délégué suppléant de la CLECT, et propose aux membres du Bureau de désigner :
  → **LEMOUX Julien**, titulaire,
  → **NOURRY Henri,** suppléant, en remplacement de LAGOGUÉE Aurore ;

- Par mail du 12 mai 2023, la commune de Barbery nous fait part d'un changement de délégués suppléant et titulaire au sein de la CLECT, et propose de désigner :
  → **LEBOUVIER Luc**, titulaire, en remplacement de PISLARD Guy,
  → **LAFONTAINE Frédéric**, suppléant, en remplacement de LEBOUVIER Luc.

Il est donc proposé de :

- Valider ces modifications ;
- Valider le tableau des membres de la CLECT mis à jour ***(voir annexe 3)***.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :

- **CES MODIFICATIONS ;**
- **ET LE TABLEAU DES MEMBRES DE LA CLECT MIS À JOUR.**

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-021 : Administration générale : Désignation des représentants au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Suisse Normande

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°BUR-2023-009

Par délibération N°BUR-2023-009 en date du 13 mars 2023, la liste des représentants des différents syndicats a été ratifiée par les membres du Bureau.

Par mail du 20 avril 2023 nous transmettant la délibération N°037 en date du 08 novembre 2022, la commune des Moutiers-en-Cinglais nous fait part d'un changement de délégués suppléants et titulaires au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Suisse Normande, et propose de désigner :

→ **ADELÉE Nelly**, titulaire,
→ **DUVAL Vincent**, titulaire, en remplacement de THOMAZ Nathalie,
→ **DAULNY Olivier**, suppléant, en remplacement de DUVAL Vincent,
→ **ALLAIN Gérard**, suppléant, en remplacement de DAULNY Olivier.

Il est donc proposé de :

- Valider ces modifications ;
- Valider le tableau des représentants des différents syndicats mis à jour ***(voir annexe 4)*** ;
- Autoriser le Président ou son représentant à transmettre cette délibération au SIS de la Suisse Normande.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE CES MODIFICATIONS ;**
- **VALIDE LE TABLEAU DES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS MIS À JOUR ;**
- **ET AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À TRANSMETTRE CETTE DÉLIBÉRATION AU SIS DE LA SUISSE NORMANDE.**

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

19h : Départ de Monsieur Jean-Pol CHAVARIA qui laisse un pouvoir au nom de Monsieur Roger HAVAS

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-022 : Administration générale : Désignation de représentants au sein des huit commissions thématiques

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2022-030

Par délibération N°BUR-2022-030 en date du 24 novembre 2022, la liste des membres des huit commissions thématiques a été ratifiée par les membres du Bureau.

1) Par mail du 04 mai 2023, la commune de Saint-Germain-le-Vasson nous fait part de la démission de LAGOGUÉE Aurore, et nous informe que désormais aucun élu ne représentera la commune au sein de la **commission Finances et Administration générale ;**

2) Par mail du 09 mai 2023, la commune de Boulon nous fait part d'un changement au sein de la **commission Finances et Administration générale**, et propose de désigner **GUTZLEUR Gérard** en remplacement de SURIRAY Marie-Thérèse ;

3) Par mail du 20 avril 2023, **MOUCHEL Clémentine** nous fait part de son souhait de représenter la commune de La Pommeraye au sein de la **commission Attractivité du Territoire ;**

4) Par mail du 09 mai 2023 nous transmettant la délibération N°012 en date du 05 mai 2023, la commune de Le-Bû-sur-Rouvres nous fait part d'un changement au sein de la **commission Scolaire, Périscolaire, Enfance-Jeunesse**, et propose de désigner **ROYER Nathalie** en remplacement de LAULIER Alexandre ;

5) Par mail du 20 avril 2023 nous transmettant la délibération N°037 en date du 08 novembre 2022, la commune des Moutiers-en-Cinglais propose de désigner **ADELÉE Nelly** pour représenter la commune au sein de la **commission Scolaire, Périscolaire, Enfance-Jeunesse ;**

6) Par mail du 24 mai 2023, **COURVAL Claudine** nous fait part de son souhait de représenter la commune de Saint-Omer au sein de la **commission Scolaire, Périscolaire, Enfance-Jeunesse ;**

7) Par mail du 12 mai 2023, la commune de Barbery propose de désigner **LEBOUVIER Luc** pour représenter la commune au sein de la **commission Transition écologique** ;

8) Par mail du 09 mai 2023 nous transmettant la délibération N°012 en date du 05 mai 2023, la commune de Le-Bû-sur-Rouvres nous fait part d'un changement au sein de la **commission Transition écologique**, et propose de désigner **BIBAUT Marie-Claire** en remplacement de MÉNARD Bruno ;

9) Par mail du 12 mai 2023, la commune de Barbery propose de désigner **BRUNET Ludovic** pour représenter la commune au sein de la **commission Culture** ;

10) Par mail du 09 mai 2023 nous transmettant la délibération N°012 en date du 05 mai 2023, la commune de Le-Bû-sur-Rouvres nous fait part d'un changement au sein de la **commission Aménagement du Territoire**, et propose de désigner **LEDENT Yves** en remplacement de DEVILLERS Élodie ;

11) Par mail du 12 mai 2023, la commune de Barbery nous fait part d'un changement au sein de la **commission Services à la population**, et propose de désigner **LEBOUVIER Luc** en remplacement de PISLARD Guy ;

12) Par mail du 09 mai 2023 nous transmettant la délibération N°012 en date du 05 mai 2023, la commune de Le-Bû-sur-Rouvres nous fait part d'un changement au sein de la **commission Infrastructures communautaires et Voirie**, et propose de désigner **LEDENT Yves** en remplacement de MÉNARD Patricia ;

Il est donc proposé de :

- Valider les modifications susmentionnées ;
- Valider le tableau des huit commissions thématiques mis à jour ***(voir annexe 5)***.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :

- **LES MODIFICATIONS SUSMENTIONNÉES ;**
- **ET LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS THÉMATIQUES MIS À JOUR.**

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

INFORMATION : Attractivité du territoire : Présentation du programme d'actions de l'étude tourisme

Contexte et objectifs de l'étude :

La CDC Cingal-Suisse Normande issue de la fusion de la CDC du Cingal et de la CDC de la Suisse Normande, constitue un ensemble géographique attractif mais hétérogène.

En effet, la partie Suisse Normande s'appuie sur la vallée de l'Orne et est marquée par une identité paysagère et touristique très forte. Son relief est propice au développement des sports et des activités de pleine nature.

De son côté, la partie Cingal dispose d'un potentiel touristique moins développé mais réel. Elle dispose d'un patrimoine bâti et naturel qui se démarque et qui constitue des atouts importants qu'il faut valoriser.

Afin d'assurer, de conforter et d'affirmer le développement de cette filière, les élus de la CDC Cingal-Suisse Normande ont souhaité se doter d'une stratégie touristique en faisant appel au cabinet d'études In Extenso.

Ce cabinet a réalisé un diagnostic du secteur touristique ***(voir état des lieux, identification des forces et des faiblesses du territoire et définition des enjeux en annexe 6).***

A la suite de cette phase, le cabinet a défini 4 axes stratégiques sur lesquels il faut travailler, en concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire :

- Axe A : Consolider la filière d'appel du territoire autour du tourisme sportif et des activités de pleine nature ;
- Axe B : Diversifier les propositions d'activités touristiques dans un objectif d'étalement de la saisonnalité et de développement économique ;
- Axe C : Consolider la chaine de services et d'accueil pour une expérience touristique de grande qualité ;
- Axe D : Adapter l'organisation touristique pour un développement touristique durable, équilibré et au service du territoire et de ses populations.

Suite à la définition des 4 axes stratégiques, 10 objectifs stratégiques ont été déclinés en 24 actions afin d'offrir un outil d'aide à la décision pour les élus. Pour chaque action, il y a un rappel du contexte, des objectifs, une proposition de contenu avec un budget, une gouvernance, un calendrier ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-023 : Scolaire – Périscolaire : Règlement intérieur

La commission Scolaire - Périscolaire - Enfance Jeunesse, qui s'est réunie le 23 mai dernier, pour notamment actualiser le Règlement intérieur périscolaire, propose aux membres du Bureau de le valider ***(voir annexe 7).***

Le Président donne lecture des modifications apportées par rapport au précédent Règlement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES COMMUNAUTAIRES ET DU SERVICE DE GARDERIE.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-024 : Culture : Règlement intérieur de l'école de musique

Préambule

Le règlement intérieur vaut pour tout usager et/ou famille d'usager ayant réalisé son inscription auprès de l'administration de l'Ecole de musique Intercommunale (EMUI) et pour toute l'année scolaire. Il s'applique également à toute l'équipe pédagogique et administrative. Le responsable de l'EMUI et l'équipe enseignante sont chargés de son application.

La commission Culture, réunie le 17 avril 2023, a actualisé le Règlement intérieur et propose de le valider ***(voir annexe 8).***

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE PRÉSENTÉ.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-025 : Services à la population : Avenants aux baux de location d'un local au PSLA de la Suisse Normande à Thury-Harcourt-le-Hom

Les baux originaux qui ont été signés à l'ouverture du pôle ainsi que les suivants font référence à une annexe 3 présentant un tableau prévisionnel des charges qui n'a pas été mis à jour depuis 2014.
La mise à jour des données à compter de 2023 présente une légère hausse du prix au m² : passage de 2.62€ à 2.78€/m² sans compter la réintégration de la part taxe foncière et assurance qui avait contractuellement fait l'objet d'une exonération jusqu'au 01/11/22. Cette réintégration porte le prévisionnel des charges à 4.02€/m². La mise à jour de l'annexe 3 implique la modification de l'article 5 "Provisions pour charges" qui précise le montant mensuel HT applicable dès 2023. Il est proposé de valider cette mise à jour de l'annexe 3 pour l'ensemble des locataires du pôle.

Par ailleurs, pour les baux récemment signés suite à la restructuration de certains espaces (ancien pôle kiné et ancien pôle ophtalmo), le coût des travaux a été répercuté sur le prix du loyer, faisant passer celui-ci de 7€ à 8€ du m², avec un amortissement sur 6 ans. Cette mention n'apparaissant pas dans le bail signé, il est proposé de la rajouter dans le PREAMBULE paragraphe 2°, de la façon suivante :
« Il est précisé que le coût du loyer est fixé au montant arrêté par le présent contrat à 8€/m² ; ce coût passera à 7€/m², la septième année à compter de la date de signature du bail initial, une fois que les travaux de cloisonnement réalisés pour accueillir le preneur, seront amortis (durée d'amortissement 6 ans) ».

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants à ces deux modifications ***(voir annexe 9)***.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES AVENANTS CORRESPONDANTS À CES DEUX MODIFICATIONS.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-026 : Services à la population : Avenant et convention de mise à disposition PSLA pour l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM)

Par délibération CC-DEL-2020-134 en date du 17 décembre 2020, le conseil communautaire avait autorisé le Président à signer une convention de mise à disposition pour l'EPSM :

- occupation du bureau mutualisé 1 à hauteur de 20 € par jour chargé et du bureau mutualisé 2 à hauteur de 25 € par jour chargé, 1 jour par semaine (le mardi).

Nous venons d'apprendre que l'EPSM souhaite louer deux bureaux (mutualisé 1 et mutualisé 3) une journée supplémentaire par mois (le vendredi), à compter du 1er juin 2023.

Il est donc proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer :

- pour le bureau mutualisé 1 un avenant ajoutant une journée par mois à raison de 20 € par jour ;
- pour le bureau mutualisé 3 une convention de mise à disposition prévoyant l'occupation une journée par mois à raison de 25 € par jour ***(voir annexe 10).***

Il est précisé que, conformément à la règlementation en vigueur, il est prévu un dépôt de garantie d'un montant de 25 € TTC correspondant à un mois de loyer.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'AVENANT ET LA CONVENTION SUSMENTIONNÉS.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

Informations complémentaires

→ Dates des prochaines réunions :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CONFÉRENCE DES MAIRES	BUREAU
Jeudi **29/06** à 20h à Clécy	Jeudi **06/07** à 18h	Lundi **28/08** à 18h à la MdS

Il est précisé que la conférence des maires initialement prévue le 8 juin est reportée **au 06 juillet à 18h** (lieu à confirmer) en raison de l'organisation par Caen Normandie Métropole d'une réunion très importante sur l'évolution du SCOT qui aura un impact sur l'urbanisation de notre territoire.

Il est rappelé que tous les maires sont conviés à cette réunion "2ème séminaire SCoT" le 8 juin de 17h30 à 20h, à Douvres.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 01/06/2023
Par le Président, M. Jacky LEHUGEUR
Par la secrétaire de séance, Mme Clémentine MOUCHEL